



Indemnités prud'homales suite licenciement professionnel.

Par **Kilian jerome**, le **30/01/2018** à **11:40**

Bonjour,

Je viens d'avoir une décision favorable aux prud'hommes, mais très partielle puisqu'ils m'accordent les reliquats de salaires que je n'ai pas eu durant mes arrêts suite à un accident du travail, mais pas les reliquats des indemnités de licenciement calculées sur des salaires sous estimés et ne se prononcent que sur une partie des demandes et rejettent le reste des demandes sans argumenter par juste : "rejette le reste des demandes du demandeur."

Mon avocat dit qu'il va demander en appel l'infirmité du jugement pour déni de justice.

Qu'en pensez vous?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **30/01/2018** à **16:57**

Bonjour,

En tout cas ce n'est pas seulement pour déni de justice que les conclusions d'Appel pourraient être rédigées mais en reprenant vos demandes et en les étayant mieux, l'affaire devant être rejugée...

Il est étonnant que le Conseil de Prud'Hommes n'ait pas mieux justifié le rejet de vos calculs des salaires pour la base es indemnités et celui des autres demandes...

Je ne vois pas ce que l'on pourrait en penser de plus sans avoir le Jugement sous les yeux...